

Cours pour formateurs en entreprise





Vous souhaitez former et encadrer un apprenti ? Pour cela, vous êtes tenu de suivre cette formation afin d'acquérir les compétences et les connaissances nécessaires à un accompagnement de qualité et conforme aux règles de l'art. Il s'agit d'une formation exigée par la loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr).

Public et prérequis

Cette formation s'adresse aux personnes souhaitant former des apprentis en entreprise.

La participation aux cours requiert :

- un CFC ou un titre équivalent du secondaire II
- un domicile et/ou un emploi dans le canton de Fribourg
- une expérience professionnelle de 2 ans au minimum dans la profession dans laquelle vous allez former des apprentis (suite au CFC ou titre équivalent du secondaire II)
- une disponibilité complète pour toute la formation qui n'est pas modulaire

Un maximum de 2 personnes de la même entreprise sont acceptées par cours.

Inscription

Le programme des cours est publié [sur notre site internet](#). Si aucune session n'est disponible, nous gardons vos coordonnées afin de vous relancer dès que les sessions de l'année suivante seront publiées.

Lors de votre inscription en ligne, en plus des prérequis nécessaires, les documents suivants sont obligatoires :

- CFC ou titre équivalent du secondaire II
- attestation de travail justifiant l'expérience professionnelle dans la profession dans laquelle vous allez former des apprentis (suite au CFC ou titre équivalent du secondaire II)

Les dossiers incomplets, ou les participants ne remplissant pas les prérequis ne pourront pas être pris en considération pour une inscription.

Les inscriptions sont traitées par ordre d'arrivée et se font uniquement en ligne sur notre site internet. Il n'existe pas de liste d'attente.

Les entreprises formatrices sont informées du programme des cours par la newsletter du [Service de la formation professionnelle](#).

Frais

Les frais de formation sont pris en charge par le canton.

Une contribution de CHF 150.00 par personne est néanmoins perçue pour couvrir les frais de documentation.

Durée et lieu

La formation se tient sur 40 périodes, à raison de 5 journées ou de 10 soirées.

Cours en journée :

08h00 - 17h00, Centre de Perfectionnement Interprofessionnel CPI à Granges-Paccot

Cours en soirée :

18h00 - 22h00, Ecole professionnelle artisanale et commerciale EPAC à Bulle

Contenu

- Jour 1 Le système suisse de la formation professionnelle, les bases légales et les partenariats
- Jour 2 Comprendre et accompagner les jeunes
- Jour 3 Devenir entreprise formatrice, choisir et engager un(e) apprenti(e)
La préparation de la formation dans l'entreprise et l'intégration
- Jour 4 Dispositions en matière de sécurité et de protection de la santé au travail
Loi sur le travail - L'orientation professionnelle
Conseils méthodologiques pour former dans l'entreprise
- Jour 5 Enseigner et apprendre au sein de l'entreprise
Processus d'information et relations dans l'entreprise, égalité des chances et traitements équitables

Aucun thème spécifique à une profession ne sera traité durant le cours.

Pour toute offre complémentaire, veuillez vous adresser à votre association professionnelle.



**Centre de Perfectionnement
Interprofessionnel CPI**

Route des Grives 2, 1763 Granges-Paccot
026 305 27 60 - info@cpi.ch

**Service de la formation professionnelle
SFP**

Derrière-les-Rempart 1, 1700 Fribourg
026 305 25 00 - sfp@edufr.ch